

## Bilan ANS

### Intervention du SNEP-FSU, Andjelko SVRDLIN

Nous avons 3 questions

- 1 - Quelle liberté des services UNSS pour les thématiques ? Il semblerait que les régions ne pourront plus demander des subventions pour des projets sur la formation Jeunes Officiels, mais ils pourront demander pour les publics cibles par ex Féminin ou la lutte contre les discriminations ; que les départements pourront demander des subventions pour les publics spécifiques mais plus les régions etc.. Si c'est cela, ça va sacrément cloisonner le fonctionnement et rendre le travail des cadres encore plus compliqué.

*Réponse N.COSTANTINI : l'idée de ne pas mettre les services en concurrence. Nous sommes partis sur ce qui nous avait été donné l'année précédente : 290 000€ demandés par les services régionaux et 700000€ par les services départementaux. Si on leur avait permis de pouvoir agir sur toutes les thématiques imposées par l'ANS, ils se seraient mis en concurrence au sein d'un même territoire. Or, il n'y a pas forcément toujours une entente et une construction collective dans une même académie et encore moins sur une grande région. D'où choix de regarder à quel niveau se situaient particulièrement telle ou telle thématique. Par ex, la majorité des formations Jeunes officiels se trouve au niveau départemental. Ce qui nous a permis de procéder à une répartition la plus complète pour que cela bénéficie aux AS et qu'il n'y ait pas de concurrence entre les services.*

- 2 – Quelle répartition entre académies ? Quels sont les critères utilisés ? est-ce qu'on divise les sommes par 30, etc.. ?

*Réponse N.COSTANTINI : il n'y a pas eu de répartition territoriale car nous sommes partis sur une logique de projet . Nous nous sommes assurés au final que tous les territoires étaient bien servis. Constat d'un nombre inégal de dossiers selon les territoires (par ex, 30 projets pour un territoire et jusqu'à 76 dossiers pour un autre). Pour chacun des territoires on a fait un pourcentage d'attribution au regard des demandes qui étaient faites. Nous ne sommes pas forcément arrivés à quelque chose d'égal mais qui était équitable au regard des engagements initiés.*

- 3 - Existe-t-il une fongibilité des fonds des services UNSS vers les AS ?

*Réponse N.COSTANTINI : La fongibilité existe au sein de la métropole et aussi au sein des DOM, mais elle ne peut pas exister entre les DOM et la métropole. La fongibilité est complète entre les AS, les services départementaux et régionaux mais elle n'existait pas au départ puisqu'il y avait une somme unique.*

## AUTRES REPONSES ET INFORMATIONS OBTENUES EN SEANCE

**Fonds de solidarité :**

N. COSTANTINI DN UNSS) : les dossiers élus sont déconnectés des autres projets éligibles sur les autres thématiques imposées par l'ANS. Les 60 000€ qui étaient réservés au fonds solidarité seront réinjectés dans les crédits d'animation 2020.

### **Les Projets éligibles et élus pour ANS**

La subvention globale ANS ne vaut que pour 3% sur l'ensemble des subventions en lien avec les animations sportives.

24% des fonds ANS sont versé aux AS (c'était 8,7% l'an dernier). 2/3 pour les Services et 1/3 pour les AS. 295 000€ seront versés directement aux AS, ils seront donc à enlever de la subvention ANS dans le budget de l'UNSS.

Elle va proposer à la référente ANS de rencontrer les élu.es des AS et les organisations syndicales.

*(NDLR : Difficile de s'y retrouver dans les chiffres qui varient constamment, avec des thématiques imposées par l'ANS mais qui ne sont pas forcément retenues par l'UNSS, N. Costantini nous dit que les transports ne sont pas éligibles, pourtant la représentante du ministère des sports nous avait répondu que oui au CA du 19 mai....)*

**Retrouvez les autres documents relatifs à cette AG sur notre site :**

<http://www.snepfsu.net/sportsco/instances.php>